

Rouen, le 12 décembre 2016

Conseil de la Métropole Rouen Normandie

Monsieur le Président,

Avant de participer au vote de cette délibération proposant un engagement financier de la Métropole pour le Contournement Est de Rouen permettez-moi, au nom de notre Groupe, mais aussi pour permettre à l'ensemble de nos collègues de prendre la mesure de ce projet, de revenir sur son financement.

Car, et nous souhaiterions vous entendre sur ce point Monsieur le Président, le financement tel que prévu se présente ainsi :

- 1,2 milliards d'Euros d'enveloppe globale annoncés puis revue à la baisse à 886 millions d'Euros à la demande de Mme la Ministre de l'Environnement et des transports

- 490 millions d'Euros de fonds publics dont 245 millions pour l'Etat et 122,5 millions pour la Région.

Pour le reste, l'Etat propose une répartition entre le Département de Seine Maritime et la Métropole et le complément pour l'Eure qui, pour le moment, a fait le choix de ne pas fournir sa lettre d'engagement. Monsieur le Président, je reprends vos propos dans la presse quotidienne régionale de ce matin : *« S'il y a, dès le départ, un trou dans la caisse, il y a un très gros risque que la DUP ne passe pas »* fin de citation.

En cas de dépassement de ce budget prévisionnel le surplus sera payé par l'Etat et les collectivités locales, dont la Métropole. Autant dire dès à présent à nos collègues et aux contribuables qu'il y aura un trou et qu'il faudra mettre, à nouveau, la main au portefeuille !

De plus, au cas où la fréquentation du tronçon serait inférieure au niveau nécessaire à la rentabilité financière de l'ouvrage pour le concessionnaire privé, les contribuables notamment ceux de la Métropole payeront à nouveau une subvention d'équilibre d'exploitation.

Celle-ci est toujours incluse dans le financement en Partenariat Public Privé (PPP), elle est d'un montant inconnu à ce jour mais pourrait être de plusieurs millions d'Euros comme c'est le cas actuellement pour l'A150 entre Barentin et Yvetot.

Il est donc pour le moins singulier que, pour tenter de justifier un projet autoroutier d'un autre siècle, vous nous demandiez de délibérer ce soir sur un engagement financier imprécis tant sur la participation que sur le coût total (environ 30% avec le département de Seine Maritime). De surcroît, avec des hypothèses qui sont

incompatibles avec les engagements de notre pays en matière de lutte contre le Changement Climatique et en totale contradiction avec le Plan Climat Air Energie territorial que souhaite porter la Métropole Rouen Normandie.

Car la France, dans le cadre de la COP 21, s'est engagée pour :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% à l'horizon 2030 et de 75% à l'horizon 2050, par rapport à 1990.

Après six jours d'alerte à la pollution sur les communes de la Métropole, après avoir entendu des citoyens incommodés par les particules fines qui ont consulté médecins et services d'urgence mais aussi après vous avoir rappelé qu'une centaine de personnes de la Métropole décèdent chaque année en raison de la mauvaise qualité de notre air, nous vous posons clairement la question M. le Président : Et maintenant, que faisons-nous ?

On continue de rajouter de la pollution à la pollution, on élude le sujet en refusant de répondre à la majorité des citoyens qui se sont exprimés lors de l'enquête publique en manifestant leur opposition, notamment pour des questions de santé et d'environnement, au projet du Contournement Est de Rouen tel qu'imposé ?

Ce n'est plus un mythe. Mes chers collègues, la pollution peut tuer... L'étude rendue publique en juin dernier par Santé Publique France le confirme ainsi que les spécialistes en pneumologie que nous avons rencontrés et qui ont apporté leur contribution dans le cadre de l'enquête publique.

La pollution de l'air est en effet responsable de 48 000 morts par an en France. Un bilan qui s'alourdit avec le temps et se classe en 3e place des causes de mortalité, juste derrière le tabac et l'alcool.

Vous le savez, en participant activement à la réalisation de ce projet, en participant à l'augmentation du trafic des véhicules et des poids lourds, nous serons complices de l'augmentation des particules fines cancérigènes et du bruit sur le territoire de la métropole.

Les services de l'Etat estiment que cette augmentation du trafic liée à la réalisation de cette autoroute de 42 km induirait une production supplémentaire de 50.000 tonnes de CO2, sans compter les autres gaz à effet de serre (GES) comme le dioxyde d'azote. A cette pollution s'ajouteront les particules fines (PM10) et très fines (PM2.5) extrêmement dangereuses pour la santé.

En réalité, et vous le savez, des alternatives au projet actuel sont possibles. Notamment une partie de cette alternative se situe... à l'ouest comme le soutiennent nos collègues élus vert ! Elle passe par le pont Flaubert. Cette possibilité a été démontrée à l'occasion de l'incendie du pont Mathilde. D'autant plus que l'aménagement du quartier Flaubert sur la rive gauche, prévu en 2024 permettra de

mettre fin à son gros point faible grâce à la réalisation des accès au pont qui n'ont pas été construits lors de sa mise en service.

De là, le trafic poids lourds peut être renvoyé, en l'éloignant des habitations, sur le boulevard maritime qui devra être rénové et non passer par la virgule du blé sur Ymare, Gouy, les Authieux, Oissel-sur-Seine et Saint-Etienne-du-Rouvray au plus près des riverains, via un autopont et un viaduc très coûteux ; chacun se souvenant sans doute des autoponts des Bruyères et des Chartreux qui occasionnaient bruit et pollution, qui furent tant décriés au moment de leur déconstruction et considérés comme d'un autre temps !

L'alternative doit également tenir compte du trafic céréalier qui traverse Darnétal, du trafic des conteneurs en provenance de Pontoise qui traverse Boos et le plateau Est, de l'encombrement de la vallée de l'Andelle, mais aussi revoir les possibilités de déplacement en transports en commun sur tout le territoire de la métropole, d'agir vraiment pour le ferroutage et le transport fluvial comme nous l'avons déjà exprimé au travers d'une contribution publique en faveur de l'axe Seine.

Force est de constater que l'immobilisme sur ce dossier, comme le souligne depuis plus de dix ans Thierry Foucaud, sénateur de Seine-Maritime - et encore très récemment dans cette assemblée - conduit aujourd'hui au retrait des financements européens sur la modernisation des écluses de Tancarville au profit de celle du Nord. Le canal Seine Nord est en train de se faire sans nous !

Néanmoins, ce Contournement est réalisable en partie par des aménagements de voiries existantes donc moins dispendieuse en argent public permettant ainsi la gratuité de circulation dans l'ensemble de la Métropole rouennaise.

Nous sommes favorables à ce que TOUTES les populations de la Métropole respirent mieux, que certaines ne soient pas sacrifiées au profit d'autre.

Car, et vous en conviendrez, il serait inconcevable que les services de la Préfecture établissent, au quotidien, des alertes au dépassement des seuils des particules polluantes sur nos communes limitrophes de cette autoroute de 42 km.

Comme nous, avec les associations de riverains et les élus de toute obédience qui défendent un autre projet ou un Contournement Est soutenable, en refusant ce projet tel qu'imposé, en demandant de réétudier les autres alternatives de Contournement de Rouen moins impactantes pour les populations, vous agirez M. le Président pour améliorer la qualité de vie de tous les citoyens de la Métropole.

Ainsi, dans 10 ou 15 ans, vous ne vous trouverez pas dans la difficulté de justifier l'injustifiable en ayant pour seul argument : « *Nous ne savions pas !* »

Vous l'aurez compris M. le Président et mes chers collègues, nous voteront contre cette délibération.

- Contre ce coût prohibitif et non maîtrisé
- Contre le paiement d'un péage de surcroît inconnu
- Contre un projet nuisible à la santé de nos concitoyens
- Contre un traitement inégalitaire de nos populations : la santé n'a pas de prix et ne doit pas être une variable d'ajustement !

Stéphane BARRÉ

Maire d'Oissel-sur-Seine

PROJET DE DÉLIBÉRATION

RÉUNION DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2016

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Engagement de la Métropole Rouen Normandie au financement du Contournement Est de Rouen - Liaison A28 - A13 -

Le projet de Contournement est de Rouen - Liaison A28/A13 - consiste en la création d'une liaison autoroutière concédée permettant de connecter l'autoroute A28 nord (secteur de Quincampoix) aux autoroutes A13 et A154 (secteur d'Incarville), et d'assurer une desserte sud de la métropole rouennaise via un barreau entre Ymare et Oissel.

Les objectifs attendus de cette nouvelle infrastructure sont de :

- désengorger le cœur de la métropole rouennaise d'une partie des trafics qui la traversent,
- assurer une continuité d'itinéraire pour les trafics de transit européen,
- améliorer les liaisons entre Rouen et le secteur de Louviers / Val de Rueil, notamment la desserte des pôles économiques majeurs,
- désenclaver la Vallée de l'Andelle en assurant une connexion simplifiée vers les deux agglomérations et l'A 13,
- faciliter la desserte des plateaux est et nord de Rouen, améliorant ainsi la qualité de vie et la santé des habitants des zones densément peuplées.

Suite aux conclusions du débat public de 2005 et à la décision ministérielle intervenue en 2006, L'Etat a conduit des études sur plusieurs variantes de trace. Un premier tracé préférentiel a été écarté en raison de contraintes environnementales trop importantes.

L'Etat a défini en octobre 2012 un nouveau tracé préférentiel, d'un linéaire de 41 kilomètres. Le projet a fait l'objet du 2 juin au 12 juillet 2014 d'une concertation publique conformément à l'avis émis par la Commission Nationale du Débat Public.

Par lettre ministérielle du 7 janvier 2015, la Ministre de l'écologie et le Secrétaire d'Etat chargé des Transports ont autorisé la poursuite du projet jusqu'à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), sur la base du tracé préférentiel et d'un ensemble de conditions spécifiques :

- la réalisation de l'infrastructure dans le cadre d'une concession autoroutière (à péage),
- une concertation continue à assurer autour du projet,
- une exigence de rigueur, de transparence et de qualité des études environnementales et socioéconomiques qui seront insérées dans le dossier d'enquête publique.

Comme prévu par arrêté inter préfectoral du 12 avril 2016, l'enquête publique s'est déroulée du 12 mai au 11 juillet 2016, et a été ponctuée de quatre réunions publiques. La commission d'enquête a donné un avis favorable le 9 septembre 2016 avec 6 réserves et 10 recommandations concernant le projet.

Le coût du projet est estimé à 886 M€, dont 490 M€ seraient à financer par la puissance publique. L'Etat prendrait 50% de ce montant à sa charge et les collectivités locales devraient avoir à se partager environ 245 M€.

Afin de soumettre la Déclaration d'Utilité Publique au Conseil d'Etat, il est demandé aux collectivités locales de cosigner une lettre d'engagement au financement de cette infrastructure.

La Région doit proposer de s'engager à financer 50% de la part des collectivités locales soit 122,5 M€. Il est proposé que la Métropole Rouen Normandie et le Département de Seine-Maritime puissent, conjointement, prendre en charge environ 30 % de la part relevant des collectivités.

Le Quorum constate,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 23 mars 2016 approuvant la signature de la Charte pour une valorisation réciproque de l'infrastructure et du territoire relative au contournement-Est – liaison A28 – A13.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- l'importance de la mise en œuvre du contournement Est de Rouen – liaison A28 – A13 pour le territoire métropolitain,
- la décision de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie en date du 7 janvier 2015 de réaliser le projet, place sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat,
- l'avis favorable de la Commission d'enquête en date du 9 septembre 2016, assorti de 6 réserves et 10 recommandations.

Décide :

- d'apporter le soutien de la Métropole au projet de Contournement Est de Rouen – Liaison A28/A13, en signant une lettre d'engagement au financement de la réalisation de cette infrastructure prévoyant, pour la Métropole Rouen Normandie et le Département de Seine-Maritime, une participation d'environ 30% de la part des collectivités.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

La dépense qui en résulte sera inscrite au Chapitre 204 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au Budget.